

DOCUMENT D'INFORMATION AUX PATIENTS

Madame, Monsieur,

Avec votre consentement et l'accord de votre médecin traitant, vous allez bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du réseau de santé GRYN.

Le GRYN est un réseau de santé tel que défini par la Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades à la qualité des systèmes de santé. Il a pour missions de coordonner le parcours de santé des patients, d'accompagner leurs proches aidants et de soutenir leurs intervenants référents.

Le réseau de santé GRYN est porté par une association de Loi 1901. Il est agréé par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France. A ce titre, les services proposés par le réseau GRYN ne sont pas payants.

Le réseau intervient sur 71 communes du nord des Yvelines et comprend 2 antennes.



Le réseau s'adresse aux personnes atteintes de cancer ou de maladie grave et évolutive, aux personnes à partir de 18 ans, aux personnes âgées en situation de dépendance, et aux personnes nécessitant des soins palliatifs.

Le GRYN coopère avec les différents professionnels qui interviennent auprès de vous. L'équipe pluridisciplinaire de coordination du réseau ne remplace pas les professionnels sanitaires et sociaux qui vous prennent en charge. Elle vient en appui, en renfort ou en soutien pour assurer la coordination de votre parcours de santé.

L'équipe de coordination du réseau peut ainsi :

- réaliser une évaluation globale de vos besoins, coordonner votre accompagnement et suivre l'évolution de votre situation ;
- élaborer votre programme personnalisé de santé en coopération avec vos intervenants référents et l'adapter en fonction de l'évolution de votre situation ;
- favoriser la transmission des informations entre les différents intervenants et ceci dans le respect des règles de confidentialité et de secret professionnel en vigueur.
- vous faire bénéficier de soins de support (soutien psychologique, conseils d'une diététicienne, intervention d'une socio-esthéticienne, d'un ostéopathe, etc.)
- vous orienter vers des professionnels ou services répondants à vos besoins ;
- vous proposer un lieu d'accueil, d'informations, d'échange et de soutien.

En consentant à être accompagné par le réseau de santé GRYN, vous conservez le libre choix de votre médecin traitant ainsi que de tous les professionnels libéraux qui pourraient intervenir à votre domicile.

Des informations médicales, sociales et administratives vous concernant seront échangées entre les différents intervenants assurant votre accompagnement et seront saisies dans un dossier médical informatisé sécurisé du réseau. Vous pouvez vous opposer sélectivement à ce que certains acteurs aient accès à certaines de ces informations.

Conformément à la Loi, vous avez un droit de consultation et d'obtention des données médico-sociales vous concernant, saisies dans le dossier médical informatisé sécurisé du réseau de santé GRYN.

Le réseau de santé GRYN s'engage à respecter votre vie privée et à assurer le partage des informations médicales, sociales et personnelles vous concernant, dans le cadre du secret professionnel partagée.

Vous êtes libre de vous retirer du réseau de santé GRYN à n'importe quel moment en informant le réseau par courrier, mail ou téléphone.

CONSENTEMENT A L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE RESEAU DE SANTE GRYN

Nom de naissance :

Nom d'Usage :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

Je déclare avec pris connaissance du document d'information patient qui m'explique le fonctionnement du réseau de santé GRYN.

Je donne mon accord pour être accompagné(e) par le réseau de santé GRYN.

J'autorise le médecin du réseau et mon médecin traitant à prendre connaissance de mon dossier médical, à la saisie informatique des données me concernant et leur utilisation par les professionnels autorisés du réseau de santé GRYN.

J'ai un droit permanent d'accès aux informations contenues dans mon dossier et à la confidentialité des données.

Fait à :

Le :

Signature du patient *